



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 juin 2000  
Français  
Original: anglais

## Vingt-troisième session

### **Rapport de la Commission de la condition de la femme, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »\***

Additif

#### **Projet de rapport**

## **II. Bilan de l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action**

[Le bilan de l'application doit être fonction des engagements pris aux termes du Programme d'action de Beijing et de ses 12 domaines critiques, c'est-à-dire qu'il faut examiner les mesures prises et les résultats dont font état les rapports nationaux ainsi que les rapports du Secrétaire général et d'autres sources pertinentes [, de même que les résultats des réunions régionales tenues en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale]. **Il ressort de ce bilan que, tout en constatant que des progrès importants ont été accomplis, des obstacles doivent être surmontés et de nouvelles mesures doivent être prises pour atteindre les objectifs et concrétiser les**

**engagements de Beijing. La récapitulation des réalisations et des obstacles persistants ou nouveaux peut donc constituer un cadre général pour la définition des mesures et initiatives qui doivent encore être prises pour [surmonter les obstacles et] assurer l'application intégrale [et accélérée] du Programme d'action à tous les niveaux et dans tous les domaines.]**

### **A. Les femmes et la pauvreté**

4. **Réalisations** : Des progrès considérables ont permis de davantage reconnaître que la pauvreté a des dimensions sexospécifiques et que l'égalité des sexes est l'un des facteurs spécifiquement importants pour éliminer la pauvreté, eu égard en particulier à la féminisation de celle-ci. Les gouvernements, en coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG), ont fait des efforts pour intégrer systématiquement une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Les institutions financières multilatérales, internationales et régionales, s'emploient elles aussi davantage à incorporer des critères de sexe dans leurs politiques. L'approche différenciée continue à gagner du terrain, qu'il s'agisse de

\* Avec le document A/S-23/2/Add.1, le présent document est le rapport de la Commission de la condition de la femme, constituée en comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les travaux de la reprise de sa troisième session. Le rapport final sera publié comme *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session extraordinaire, Supplément No 2* (A/S-23/2/Add.1/Rev.1).

la promotion de l'emploi et du travail rémunéré des femmes ou de l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'éducation et aux soins de santé. Le microcrédit et autres instruments financiers en faveur des femmes se sont révélés d'excellents outils pour renforcer le pouvoir d'action économique des femmes et ont élargi les possibilités économiques de certaines femmes vivant dans des conditions de pauvreté, en particulier dans les zones rurales. L'élaboration des politiques a tenu compte des besoins particuliers des familles dirigées par une femme. La recherche a permis de mieux comprendre les répercussions différentes de la pauvreté sur les femmes et sur les hommes et des outils ont été mis au point pour contribuer à ces analyses.

**APPROUVÉ**

**[Des politiques et des programmes ont été mis en oeuvre afin d'aider la famille à s'acquitter des tâches qui lui incombent dans la société et aux fins du développement, notamment la reconnaissance du rôle vital des femmes dans la famille et de l'égalité des sexes comme facteur essentiel pour le bien-être de la famille.]**

5. **Obstacles** : De nombreux facteurs ont contribué à accentuer l'inégalité économique entre les femmes et les hommes, notamment l'inégalité des revenus, le chômage et la paupérisation des groupes les plus vulnérables et marginalisés. Le fardeau de la dette [élevé/excessif], les dépenses militaires [disproportionnées par rapport aux besoins de la sécurité nationale, les mesures coercitives unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies, [les conflits nationaux et ethniques] [les conflits armés de caractère international ou non,] [les sanctions, l'occupation étrangère], [les sanctions, le terrorisme,] les faibles niveaux de l'aide publique au développement [de l'aide publique au développement et le non-respect des engagements pris pour atteindre l'objectif internationalement accepté de 0,7 % du PNB des pays développés pour l'aide publique globale au développement] ainsi que le manque d'efficacité dans l'utilisation des ressources, entre autres facteurs, peuvent faire obstacle aux/ont contrarié les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté.

**[La non-rémunération de leurs activités productives et [de leur travail] [social], [les disparités entre hommes et femmes dans le partage du pouvoir économique], l'inégalité d'accès au capital, aux ressources et aux marchés du travail [et de contrôle sur ces**

**trois éléments et la répartition inégale du travail non rémunéré entre les deux sexes], [l'absence de programmes sexospécifiques efficaces et les conséquences pour les régimes de sécurité sociale reliés au revenu] freinent le renforcement du pouvoir d'action économique des femmes et aggravent la féminisation de la pauvreté.**

**[De plus, les inégalités entre hommes et femmes et les disparités dans le partage du pouvoir économique, la répartition inégale du travail non rémunéré entre hommes et femmes, le manque d'appui technique et financier pour les initiatives productives des femmes, l'inégalité d'accès et de contrôle concernant le capital et les ressources, en particulier la terre, le crédit et l'accès aux marchés du travail ainsi que toutes les pratiques sociales et traditionnelles négatives ont contrarié le renforcement du pouvoir d'action économique des femmes et aggravé la féminisation de la pauvreté.]**

**[Les conséquences négatives de la mondialisation et des programmes d'ajustement structurel, les coûts élevés du service de la dette extérieure et le déclin des termes du commerce international ont aggravé les obstacles au développement, accentué la féminisation de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, la crise économique qui a frappé plusieurs pays a eu des effets dévastateurs sur les femmes et a encore augmenté la féminisation de la pauvreté.]**

**[Il est largement reconnu qu'une action collective est nécessaire pour anticiper et neutraliser les conséquences sociales et économiques négatives de la mondialisation et pour faire bénéficier au maximum des avantages de celle-ci tous les membres de la société, y compris ceux qui ont des besoins particuliers. Dans la plupart des pays en développement, les termes de l'échange international se sont dégradés et les apports de ressources financières à des conditions favorables ont diminué. Le fardeau élevé de la dette a affaibli la capacité de nombreux gouvernements d'assurer le service de leur dette extérieure croissante et amenuise les ressources disponibles pour le développement social. Les défauts de conception des programmes d'ajustement structurel ont réduit la capacité de gestion des institutions publiques ainsi que l'aptitude des gouvernements à répondre aux besoins en matière de développement social des secteurs faibles et vulnérables de la société et à assurer des services sociaux adéquats, ce qui**

**a aggravé la féminisation de la pauvreté.]** [La restructuration fondamentale de l'économie des pays en transition a abouti à une pénurie de ressources pour les programmes de lutte contre la pauvreté visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes.]

## B. Éducation et formation des femmes

6. **Réalisations** : On se rend mieux compte que l'éducation est l'un des moyens les plus précieux pour parvenir à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir d'action des femmes. Un certain nombre d'avancées ont été réalisées à tous les niveaux en matière d'éducation et de formation des femmes et des filles, en particulier là où il y a eu une véritable volonté politique et où les ressources dégagées ont été suffisantes. Des mesures ont été prises un peu partout dans le monde pour mettre sur pied des systèmes d'enseignement et de formation alternatifs qui permettent d'encourager les femmes et les filles des communautés autochtones et autres groupes défavorisés et marginaux à suivre toutes les filières d'études, en particulier les filières non traditionnelles, et d'éliminer les préjugés sexistes dans le secteur de l'éducation et de la formation. **APPROUVÉ**

7. **Obstacles** : Dans certains pays, un certain nombre de facteurs sont venus entraver les efforts déployés pour faire reculer l'analphabétisme chez les femmes et les filles et favoriser leur accès à tous les niveaux et types d'éducation : le manque de **[volonté politique et de]** ressources, qui a fait obstacle à l'amélioration des infrastructures éducatives et aux réformes de l'enseignement; la persistance de la discrimination sexuelle et des préjugés sexistes, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants; la répartition stéréotypée des rôles et des fonctions dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités; l'absence de structures d'accueil pour les enfants; la pérennité des stéréotypes sexistes dans le matériel pédagogique; et la méconnaissance du lien qui existe entre la présence des femmes dans les établissements d'enseignement supérieur et le dynamisme du marché du travail. L'éloignement de certaines collectivités et, dans certains cas, l'insuffisance des traitements et des prestations sociales accordés aux enseignants font qu'il leur est difficile de recruter et de garder des enseignants de métier, ce qui peut avoir un effet préjudiciable sur la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. De plus, dans un certain nombre de pays, les

obstacles économiques, sociaux et infrastructurels, ainsi que les pratiques discriminatoires traditionnelles, ont contribué à ce que les filles sont moins scolarisées que les garçons et plus nombreuses à abandonner leurs études. Peu de progrès ont été réalisés dans l'élimination de l'analphabétisme, ce qui aggrave l'inégalité des femmes dans les domaines économique, social et politique. **[Dans certains de ces pays, la mise en oeuvre de politiques d'ajustement structurel a eu des effets particulièrement néfastes sur le secteur éducatif en entraînant un recul des investissements dans l'infrastructure de l'enseignement.]**

## C. Les femmes et la santé

8. **Réalisations** : Des programmes ont été mis en oeuvre en vue de rendre les décideurs et les planificateurs conscients de la nécessité d'adopter des programmes de santé portant sur tous les aspects de la santé des femmes tout au long de leur cycle de vie et ces programmes ont contribué à accroître l'espérance de vie dans de nombreux pays. Une attention accrue est accordée aux taux élevés de mortalité chez les femmes et les filles dus au paludisme, à la tuberculose, aux maladies d'origine hydrique, aux maladies transmissibles, aux maladies diarrhéiques et à la malnutrition; [attention accrue à l'hygiène sexuelle et à la santé en matière de reproduction et aux droits **[sexuels et]** en matière de reproduction des femmes] **[tels qu'adoptés par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans son rapport]** [À sa vingt et unième session extraordinaire, tenue du 30 juin au 2 juillet 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a passé en revue les résultats obtenus et adopté des mesures essentielles dans le domaine de la santé des femmes pour donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)]; meilleure connaissance et utilisation de la planification familiale [et/y compris] des méthodes contraceptives [planification familiale, y compris les méthodes contraceptives, et des méthodes de protection contre les infections sexuellement transmissibles] et plus grande prise de conscience par les hommes de leurs responsabilités concernant la planification familiale, les méthodes contraceptives et leur utilisation; attention accrue à l'allaitement maternel, à la nutrition et à la santé des nourrissons et des mères; **attention accrue aux infections sexuellement transmissibles et au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise**

(VIH/sida) chez les femmes et les filles; prise en compte d'une perspective sexospécifique dans les activités éducatives et physiques à dimensions sanitaire et connexe; prévention sexospécifique de l'abus de certaines substances, notamment du tabac, des drogues et de l'alcool, et adoption de programmes de réinsertion correspondants; attention plus soutenue à la santé mentale des femmes, aux conditions sanitaires sur le lieu de travail et aux considérations d'ordre environnemental, et reconnaissance des besoins sanitaires particuliers des femmes âgées.

9. **Obstacles** : [L'écart qui existe dans le monde entier entre pays riches et pays pauvres, et à l'intérieur de ces pays, demeure inacceptable en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité maternelles, les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida et autres problèmes d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction, et les maladies infectieuses telles que le paludisme, la tuberculose, les maladies diarrhéiques et les maladies [chroniques non transmissibles/cardiovasculaires et pulmonaires].]

L'absence d'une approche holistique [et fondée sur les droits] en matière de santé et de soins de santé concernant les femmes et les filles tout au long de leur cycle de vie, a ralenti les progrès [et le manque de ressources financières et de développement continue de nuire à la capacité de nombreux pays en développement d'assurer et d'élargir la prestation de soins de santé dont la qualité soit satisfaisante.] La tendance générale de systèmes de soins de santé à traiter les maladies plutôt qu'à maintenir un état de santé optimal fait aussi obstacle à une approche holistique. [Certaines femmes continuent de rencontrer des obstacles à leur droit de jouir du niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale, y compris l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction.] Il existe dans certains pays une méconnaissance des paramètres économiques et sociaux de la santé; [un manque d'accès à l'eau potable, à une nutrition suffisante et à des moyens d'assainissement sûrs;] une absence de recherches et de technologies sanitaires sexospécifiques; une orientation sexospécifique insuffisante des informations sanitaires et [des soins/services de santé], y compris ceux relatifs aux risques d'accident ou de maladie liés à l'environnement et au travail [qui touchent les femmes des pays en développement et des pays développés;] [la pauvreté et] la pénurie de ressources fi-

nancières et humaines ainsi que, dans certains cas, [la restructuration du secteur sanitaire et/ou la tendance croissante à la privatisation des] [soins/services de santé] ont abouti à des [soins/services de santé] insuffisants, limités et de mauvaise qualité, de même qu'au relâchement de l'attention accordée à la santé des groupes de femmes les plus vulnérables. [Des obstacles [tels que la position de faiblesse des femmes [par rapport à des pratiques sexuelles sans danger et non abusives/à la négociation d'activités/ attitudes/relations sexuelles]] et [l'échec du dialogue/le manque de communication] entre les hommes et les femmes [restreignent l'accès des femmes aux soins de santé et à l'éducation sanitaire, en particulier en ce qui concerne la prévention et le risque des femmes pour leur santé, notamment en les rendant plus vulnérables aux maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida]. [Compte tenu des droits, des devoirs et des responsabilités des parents] les adolescents et plus particulièrement les filles continuent de ne pas avoir un accès suffisant aux informations, à l'éducation et aux services/soins concernant l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction.]

[Autre libellé : Les femmes ne bénéficient pas souvent de la pleine participation et de l'aide dont elles ont besoin en tant que productrices et procréatrices et demeurent souvent les seules responsables de leur hygiène sexuelle et de leur santé en matière de reproduction.]

[L'alignement des programmes et réglementations juridiques sur les normes internationales/objectifs et engagements convenus sur le plan international [en particulier en ce qui concerne l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction] reste limité.] Malgré des progrès accomplis dans certains pays, le niveau des taux de mortalité et de morbidité maternelle reste inacceptable dans bien des pays. De nombreux pays n'investissent pas suffisamment dans les soins obstétricaux de première nécessité. [Les femmes continuent à manquer d'informations sur les soins et services de santé appropriés, financièrement abordables et de bonne qualité et ont du mal à y accéder, y compris dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction [qui comprend des informations et des services touchant la planification familiale] et la prévention, le dépistage et le traitement des cancers du sein, de

l'utérus et des ovaires et de l'ostéoporose, restent insuffisants.] [Les essais et la mise au point de contraceptifs masculins restent insuffisants.] [En dépit de certains progrès, nombreux sont les pays qui n'ont [pas rapporté/pas encore envisagé de rapporter] celles de leurs lois visant à sanctionner les femmes qui se font avorter clandestinement [et qui ne fournissent pas non plus de services de conseil, d'éducation et de planification familiale consécutivement à l'avortement, qui contribueraient à éviter des avortements multiples.]] [Lorsque l'avortement n'est pas illégal, certains pays ne fournissent toujours pas de services dans ce domaine ni dans celui de la surveillance consécutive.] L'usage croissant du tabac chez les femmes, en particulier les jeunes femmes, a augmenté les risques de cancer et d'autres maladies graves ainsi que les risques sexospécifiques du tabagisme actif et passif. [Dans certains pays, les maladies endémiques, chroniques et transmissibles, y compris le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida, les maladies diarrhéiques et les maladies d'origine hydrique, continuent de faire de nombreuses victimes parmi les femmes et les filles. Dans d'autres pays, les maladies cardiopulmonaires restent la cause principale de mortalité féminine.] [De nombreux professionnels de la santé continuent à ne pas appliquer les principes de l'éthique médicale lorsqu'ils soignent des femmes et des filles et ne respectent souvent pas leurs droits [fondamentaux].] [Le [fait que les besoins particuliers des femmes ne sont pas satisfaits en raison du] fardeau trop lourd qui pèse sur [elles] [les femmes] en tant que pourvoyeuses principales de soins de santé au sein de la famille.] [L'impact des problèmes d'environnement à long terme et à grande échelle, en particulier en Asie centrale et dans d'autres régions, affecte la santé et le bien-être des individus et limite les progrès du développement.]

#### D. Violence à l'égard des femmes

10. Réalisations : [Il est de mieux en mieux admis que la violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas une affaire privée mais une question de respect des droits de l'homme et les pays sont de plus en plus déterminés à la prévenir et la combattre. Grâce à de meilleures politiques et programmes, dans certains pays, la violence au foyer est désormais considérée comme un délit et l'ont met de plus en plus l'accent sur la nécessité de sanctionner

ceux qui s'en rendent coupables.] [Il est de plus en plus reconnu qu'il faut s'employer à prévenir et combattre, notamment en améliorant les lois, les politiques et les programmes, toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, y compris la violence dans la famille, qui les met dans l'impossibilité ou leur interdit de jouir de leurs libertés et droits fondamentaux.] Pour lutter contre la violence, les gouvernements ont engagé des réformes et mis en place des mécanismes tels que des commissions interministérielles, des directives et protocoles et des programmes nationaux, multidisciplinaires et coordonnés. Certains ont également adopté des lois ou réformé les lois en vigueur afin de protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence et de poursuivre les auteurs de ces actes. Il est de plus en plus admis, à tous les niveaux, que la violence, sous toutes ses formes, affecte gravement la santé des femmes. Les dispensateurs de soins de santé sont considérés comme ayant un rôle important à jouer dans ce domaine. Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne les services destinés aux femmes et aux enfants victimes de la maltraitance, y compris des services juridiques, des centres d'accueil, des services de soins spéciaux, des conseils, des permanences téléphoniques et des unités de police spécialement formées. La mise en place de services de formation à ces questions est encouragée à l'intention des agents de la force publique, des membres de l'appareil judiciaire, des dispensateurs de soins de santé et des travailleurs sociaux. Des matériels d'enseignement à l'intention des femmes ont été établis, des campagnes de sensibilisation du public ont été organisées et des recherches ont été entreprises sur les causes profondes de la violence. Un nombre croissant de recherches et d'études spécialisées sont consacrées au rôle des deux sexes, en particulier à celui des hommes et des garçons, à la violence sous toutes ses formes contre les femmes, à la situation des enfants élevés dans des familles où règne la violence et aux conséquences qui en découlent pour eux. [Les organismes publics et les organisations non gouvernementales collaborent avec succès dans le domaine de la prévention de la violence contre les femmes.] Le soutien actif de la société civile, en particulier les associations de femmes et les organisations non gouvernementales, ont joué un rôle important, notamment pour ce qui est de promouvoir les campagnes de sensibilisation et d'assurer des services d'appui aux femmes victimes de la violence. Les efforts visant à mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes, y compris les muti-

lations génitales féminines qui constituent une forme de violence contre les femmes, ont été cautionnés aux niveaux national, régional et international. De nombreux gouvernements ont mis en oeuvre des programmes d'éducation et de vulgarisation ainsi que des mesures législatives condamnant ces pratiques. De plus, au titre de cet appui, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a nommé une ambassadrice spéciale chargée de promouvoir l'élimination de la pratique des mutilations génitales féminines.

11. **Obstacles** : Les femmes continuent d'être victimes des diverses formes de violence. Le défaut de compréhension des causes profondes de la violence sous toutes ses formes à l'encontre des femmes et des filles entrave les efforts visant à éliminer cette violence. Il n'existe pas suffisamment de programmes **[polyvalents/globaux]** qui s'occupent des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes **[, y compris des programmes qui leur permettraient, le cas échéant, de résoudre les problèmes de manière pacifique.]** L'insuffisance des données sur la violence entrave, qui plus est, l'adoption de politiques éclairées et la réalisation d'analyses bien étayées. Les comportements socioculturels discriminatoires et les inégalités économiques accentuent la place subalterne des femmes dans la société. **[Cette situation rend les femmes et les filles vulnérables à de nombreuses formes de violence, telles que les mutilations génitales féminines, les crimes commis au nom de l'honneur, les viols, les viols conjugaux, l'inceste et les mariages forcés. Il n'existe pas d'approche multidisciplinaire coordonnée de lutte contre la violence qui ferait intervenir le système sanitaire, le lieu de travail, les médias, le système éducatif et l'appareil judiciaire. La violence au foyer, notamment la violence sexuelle entre conjoints et les viols conjugaux, est toujours considérée dans certains pays comme une affaire privée. La sensibilisation aux conséquences de la violence dans la famille, aux moyens de la prévenir et aux droits des victimes reste insuffisante.]** Les mesures juridiques et législatives, en particulier dans le domaine pénal, visant à éliminer les diverses formes de violence contre les femmes et les enfants, y compris la violence dans la famille **[et la pornographie]**, tout en s'améliorant, ne sont pas assez énergiques dans de nombreux pays.

**[Les stratégies de prévention restent fragmentaires et défensives, et les programmes sont trop peu nombreux dans ce domaine. Il est également noté que**

**des problèmes sont nés de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne [la traite des femmes et des filles et l'exploitation économique et sexuelle] [la prostitution, la pédophilie, la pornographie et la traite des femmes et des filles.]**

## E. Les femmes et les conflits armés

12. **Réalisations** : Il est de plus en plus largement admis que les conflits armés infligent des souffrances spécifiques aux femmes **[et que le droit international relatif aux droits de l'homme et les principes humanitaires doivent être appliqués en tenant compte des considérations de sexe.]** Des mesures ont été prises aux échelons national et international pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et le problème de l'impunité pour les crimes commis contre les femmes dans des situations de conflit armé retient de plus en plus l'attention.

Les travaux du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda apportent une contribution importante à la lutte contre la violence à l'égard des femmes pendant les conflits armés. **[L'adoption du Statut de la Cour pénale internationale qui envisage les crimes contre les femmes et la violence sexuelle à leur égard et qui reconnaît que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, les grossesses forcées, la stérilisation forcée et les autres formes de violence sexuelles constituent, dans des circonstances précises, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre a une importance considérable.]**

La participation des femmes à la consolidation et au rétablissement de la paix ainsi qu'au règlement des conflits est de plus en plus reconnue. Des programmes d'éducation et de formation au règlement non violent des conflits ont été introduits. Des progrès ont été accomplis en termes de diffusion et d'application des directives relatives à la protection des réfugiées **[et des déplacées]**. Certains pays considèrent la persécution fondée sur le sexe comme un motif recevable pour bénéficier du statut de réfugié. Les gouvernements, la communauté internationale et certaines organisations, notamment l'Organisation des Nations Unies, admettent **[que les hommes et les femmes ne vivent pas de la même façon les situations d'urgence humanitaire] [que plus de ressources financières et autres sont nécessaires pour fournir] [et qu'il importe de four-**

nir] un soutien plus global aux réfugiées qui ont souffert de toutes formes de violence, notamment sexuelles, afin de leur garantir un même accès à une alimentation et à une nutrition équilibrées, à l'eau potable, à des services d'assainissement sûrs, au logement, à l'éducation, et à des services sociaux et sanitaires adaptés, y compris aux soins de santé en matière de reproduction et de maternité. La nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans la planification, l'élaboration et la mise en oeuvre des activités [d'aide/de secours humanitaire] [notamment aide et secours] [et de fournir des ressources appropriées] est de mieux en mieux admise. Les organismes de secours humanitaire et la société civile, en particulier [les organisations religieuses] et les ONG jouent un rôle de plus en plus considérable dans la fourniture d'une aide humanitaire ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, et l'exécution de programmes axés sur les besoins des femmes et des filles, [y compris des réfugiées et des déplacées devant affronter des situations d'urgence humanitaire, notamment pendant et après les conflits.] [Des mesures ont été prises pour réduire l'offre et l'utilisation des armes, en particulier des mines terrestres antipersonnel et notamment l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.]

13. **Obstacles :** [L'évolution de] La nature des conflits armés, notamment des guerres civiles, qui trouvent souvent leur origine dans une transition politique, des bouleversements économiques, la fragilité de la société civile [, le déni des droits fondamentaux] [la poussée de l'extrémisme] et l'affaiblissement de l'État caractérisé par [l'accroissement des dépenses dans le domaine militaire,] la volonté [délibérée] de faire des victimes civiles, [y compris des femmes, des enfants et des membres du personnel humanitaire,] [les déplacements forcés de personnes, la séparation des familles, l'enrôlement d'enfants soldats, l'occupation étrangère] et [la participation] [le rôle croissant] d'acteurs autres que les États, y compris les marchands d'armes, les narcotrafiquants, ceux qui se livrent au trafic de femmes et d'enfants [et qui favorisent leur exploitation sexuelle], expose encore davantage les populations féminines aux violences de la guerre. [Les conflits armés se multiplient dans les régions les plus pauvres du monde, avec pour conséquence un nombre anormalement élevé de fa-

**milles dont le chef est une femme et vivant dans la misère.]**

[Il n'y a pas de femmes dans les sphères de décision concernant le maintien et la consolidation de la paix, la réconciliation après les conflits et la reconstruction; cette absence est très dommageable.] [On constate en particulier qu'aucune femme n'exerce les fonctions d'envoyé spécial ou de représentant spécial du Secrétaire général.]

[Les femmes sont surreprésentées parmi les réfugiés et les personnes déplacées.] [Le manque de formation des différents acteurs s'adressant aux femmes dans les situations de conflit armé ou aux réfugiées, qui ne sont souvent pas sensibilisés aux problèmes spécifiques de ces femmes, entrave la recherche de solutions.]

L'accès généralisé aux armements [y compris aux mines terrestres], facilité par la prolifération et le trafic des armes, en particulier des armes légères, a [non seulement] aggravé encore la violence des conflits armés, [mais encore encouragé le déclenchement de nouveaux conflits armés, ou leur persistance, dans certaines régions du monde.] [qui ont des conséquences particulièrement graves pour les femmes et les familles.] [Les femmes sont particulièrement touchées par les conséquences de l'utilisation des mines antipersonnel]

[Les violations du droit international humanitaire [notamment en ce qui concerne la libération des femmes prises en otage dans les conflits armés], du droit international des réfugiés et des droits de l'homme, y compris les violations des droits des femmes, se poursuivent.] [En outre, les déplacements forcés et les campagnes psychologiques et méthodiques de terreur et d'intimidation et] [la violence dirigée contre les femmes, comme le viol [systématique et les grossesses forcées] [qui sont définies comme crimes de guerre dans la section 7.1 du Statut de la Cour pénale internationale,] [est une stratégie de plus en plus utilisée dans les conflits armés] avec les traumatismes physiques, physiologiques et mentaux qu'elles entraînent ainsi que la continuation des sévices sexuels et les risques d'exclusion sociale,] est de plus en plus fréquente.] [sont de plus en plus fréquents] On recrute ou enlève par ailleurs des filles dans les situations de conflit armé pour en faire notamment des combattantes, des esclaves sexuelles ou des domestiques.]

[variante du paragraphe 13 : L'égalité et le développement sont des éléments incontournables d'une paix durable. Les conflits armés et autres, les guerres d'agression, coloniales ou autres formes de domination et d'occupation étrangères constituent toujours de sérieux obstacles à l'amélioration de la condition de la femme. L'application continue, et dans certains cas le renforcement, des mesures de coercition unilatérales adoptées par certains pays à l'égard d'autres, en violation du droit international et de la Charte, entrave également l'amélioration de la condition de la femme, car elle empêche les populations des pays concernés, notamment les femmes et les enfants, d'atteindre un véritable niveau de développement économique et social. La diminution constante de l'aide internationale aux pays, notamment aux pays en développement qui accueillent un grand nombre de réfugiés, pèse sur la capacité de fournir des services appropriés aux réfugiés, en particulier aux femmes et aux enfants. Les sanctions économiques imposées à certains pays continuent d'avoir des conséquences négatives pour les femmes et les enfants ainsi que des effets nocifs sur la population civile. Dans plusieurs pays, les sanctions économiques ont eu des répercussions fâcheuses pour les populations civiles, notamment les femmes et les enfants.

En dépit de la fin de la guerre froide, des sommes colossales continuent d'être affectées au développement d'armements sophistiqués, y compris à l'entretien d'énormes arsenaux nucléaires, à la constitution d'alliances militaires et à l'élaboration de politiques de dissuasion nucléaire, qui non seulement sont causes de conflits, mais entravent l'allocation éventuelle de fonds supplémentaires, au détriment notamment des femmes et des enfants qui se voient ainsi refuser toute possibilité d'accéder au développement économique et social.

Le nombre croissant de personnes déplacées et la satisfaction de leurs besoins, en particulier des femmes et des enfants, est un fardeau qui pèse doublement sur les pays touchés et leurs ressources financières]

Toutefois, la participation limitée des femmes à la prise de décisions concernant le maintien et la consolidation de la paix, la réconciliation après les conflits et la reconstruction ainsi que le manque de sensibilisation à leurs problèmes spécifiques dans ces domaines, constitue un important obstacle.

L'accès généralisé aux armements, facilité par la prolifération et le trafic illicite des armes, a également aggravé la violence des conflits armés et a eu des conséquences graves pour les femmes et les enfants.

## F. Les femmes et l'économie

14. **Réalisations** : Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail et acquièrent par conséquent une autonomie financière croissante. Certains gouvernements ont introduit une série de mesures pour protéger les droits économiques et sociaux des femmes, l'égalité d'accès aux ressources économiques, l'égalité de contrôle sur ces ressources et l'égalité d'emploi. Ils ont également ratifié les conventions internationales du travail et adopté de nouvelles lois ou renforcé les lois existantes afin de mettre leur législation en conformité avec ces conventions. On est de plus en plus sensible à la nécessité de permettre aux personnes qui travaillent de concilier emploi et responsabilités familiales et aux effets positifs de mesures telles que le congé de maternité [et de paternité] [, le congé parental pour enfant malade], les allocations familiales et prestations pour enfants à charge [et les services de garde d'enfants]. Certains gouvernements ont pris des mesures pour lutter contre les pratiques discriminatoires et abusives sur les lieux de travail et garantir l'hygiène du travail, et ont mis en place des mécanismes de financement pour promouvoir le rôle des femmes dans la création d'entreprise, dans l'éducation et dans la formation, y compris s'agissant des compétences scientifiques et techniques, et dans la prise de décisions. Des études ont été faites pour analyser les facteurs qui entravent l'émancipation économique des femmes notamment le rapport existant entre travail rémunéré et le travail non rémunéré, et de nouveaux outils sont mis au point pour affiner ces analyses.

15. **Obstacles** : L'importance de l'intégration d'une approche sexospécifique lors de l'élaboration des politiques macroéconomiques n'est toujours pas largement admise. De nombreuses femmes travaillent encore dans les zones rurales et l'économie informelle où elles assurent une production de subsistance, et dans le secteur des services avec de faibles revenus et peu de garanties en matière d'emploi et de sécurité sociale. [Dans certains pays, les/Nombre de] femmes, à qualifications et expérience comparables, se heurtent à des inégalités de salaires entre les sexes, et bénéficient de hausses de



revenus et de promotions moins rapides que les hommes dans le secteur structuré. L'objectif d'un salaire égal pour les femmes et les hommes effectuant un travail égal, ou un travail de valeur égale, n'a pas encore été **[pleinement] réalisé [partout/dans tous les pays]**. La discrimination entre les sexes lors du recrutement et des promotions, ainsi qu'en ce qui concerne la grossesse – y compris la soumission à des tests de grossesse – de même que le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, persistent. **[Dans certains pays, [les droits]/[l'accès] des femmes [à égalité avec les hommes], à la propriété foncière, au contrôle de la terre, et à d'autres formes de propriété, ainsi qu'à l'héritage n'est toujours pas reconnu dans la législation nationale.]/(autre possibilité : paragraphe 165 e) du Programme d'action)**. Dans la plupart des cas, l'avancement dans la profession reste plus difficile pour les femmes en raison du manque de structures et de mesures tenant compte de la maternité et des responsabilités familiales. Dans certains cas, les stéréotypes persistants concernant le rôle des sexes ont eu pour effet d'affaiblir le statut des travailleurs en tant que pères et de ne pas encourager suffisamment les hommes à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Le manque de politiques favorables à la famille concernant l'organisation du travail aggrave ces difficultés. La législation n'est toujours pas appliquée avec assez d'efficacité et les systèmes d'appui concrets demeurent insuffisants. Exercer une activité rémunérée tout en s'occupant des autres membres **[de la famille, du ménage et de la communauté]** continuera de faire peser sur les femmes un fardeau disproportionné tant qu'il n'y a pas une prise en charge suffisante des tâches et des responsabilités de la part des hommes. Par ailleurs ce sont toujours les femmes qui font la plus grande partie du travail non rémunéré.

## G. Les femmes et la prise de décisions

16. **Réalisations** : On reconnaît de plus en plus l'importance pour la société d'une pleine participation des femmes à la prise de décisions et à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux et dans toutes les instances, y compris les secteurs intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental. Dans certains pays, des femmes ont accédé à des postes élevés dans ces domaines. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des politiques visant à faire progresser la condition de la femme : quotas et accords volontaires, programmes de formation des femmes aux postes de responsabilité,

mesures qui permettent aux femmes et aux hommes de concilier obligations professionnelles et vie familiale. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme ainsi que les réseaux nationaux et internationaux de femmes politiques, parlementaires, militantes et cadres dans divers domaines ont été établis ou renforcés. **(APPROUVÉ)**

17. **Obstacles** : Bien que personne ou presque ne conteste la nécessité d'instaurer la parité hommes-femmes dans les organes de décision à tous les niveaux, l'écart entre les principes et les faits n'a pas disparu. En dépit, des progrès substantiels réalisés sur la voie de l'égalité *de jure* entre les sexes, la représentation effective des femmes aux niveaux nationaux et internationaux les plus élevés de la prise de décisions n'a pratiquement pas changé depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 et leur sous-représentation caractérisée dans les organes de décision dans tous les domaines, notamment le domaine politique, le domaine du règlement **[et de la prévention]** des conflits, les domaines économique et environnemental et le domaine des médias **[persiste et fait obstacle à]** l'intégration d'une perspective sexospécifique dans ces sphères d'influence critiques. Les femmes continuent d'être sous-représentées parmi les parlementaires, les ministres et les vice-ministres, ainsi qu'aux échelons les plus élevés des entreprises et des autres entités sociales et économiques. La division sexuelle des rôles héritée du passé restreignait les choix des femmes en matière d'éducation et de carrière et les obligeait à assumer le fardeau des tâches et responsabilités domestiques. Les initiatives et programmes en faveur de la participation accrue des femmes à la prise de décisions étaient entravés par un certain nombre de facteurs, à savoir : le fait que les actions de formation et les activités visant à encourager les femmes à se lancer dans la vie politique manquent de moyens financiers et humains; l'absence d'optiques non sexistes à l'égard des femmes dans la société et, dans certains cas, une sensibilisation insuffisante des femmes à leurs possibilités de participation à la prise de décisions; le fait que les élus et les partis politiques se dispensent de rendre compte de leur action en faveur de l'égalité entre les sexes et de la participation des femmes à la vie publique; **[l'absence de critères de nomination clairs et transparents aux postes de décision]**; le manque de sensibilisation du public à l'importance d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise des décisions; la réticence des hommes à partager le pouvoir;

**[l'insuffisance du dialogue et de la coopération avec les ONG de femmes et/ l'absence de structures organisationnelles et politiques adaptées à une plus grande participation des femmes à la prise des décisions politique/le fait que les structures organisationnelles et politiques n'ont pas été adaptées pour que les femmes puissent y accéder plus facilement.]**

18. **Réalisations** : Des mécanismes nationaux ont été institués ou renforcés et reconnus en tant que base institutionnelle jouant le rôle de « catalyseur » dans la promotion de l'égalité entre les sexes, l'intégration d'une perspective sexospécifique et le suivi de l'application du Programme d'action **[et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.]** Dans de nombreux pays, ces mécanismes nationaux ont renforcé leur présence et leur statut et ont pu mieux vulgariser et coordonner leurs activités. L'intégration d'une perspective sexospécifique a été largement adoptée comme stratégie pour renforcer l'impact des politiques traditionnelles visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. L'objectif de cette stratégie consiste à incorporer une perspective sexospécifique dans toutes les lois et politiques et tous les programmes et projets. Malgré leurs ressources financières limitées, les mécanismes nationaux ont notablement contribué à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des études sur la parité comme ils ont contribué à l'établissement et à la diffusion de données ventilées par sexe et par âge, à la réalisation de recherches sexospécifiques et à la diffusion de leurs résultats et à l'établissement et à la diffusion de documents sur les sexospécificités. Au sein du système des Nations Unies, l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes a beaucoup progressé, notamment grâce à la mise au point d'outils et à la mise en place de responsables des questions relatives aux femmes.

19. **Obstacles** : Les mécanismes nationaux se heurtent principalement au manque **[de volonté politique ferme,]** de ressources financières et humaines, problème qui est exacerbé par une compréhension insuffisante de l'égalité entre les sexes et de l'intégration d'une perspective sexospécifique au sein des services gouvernementaux ainsi que par la prévalence de stéréotypes sexistes, d'attitudes discriminatoires et de conflits de priorités gouvernementales et, dans certains pays, par l'imprécision des mandats des mécanismes nationaux et la place marginale qui leur est accordée dans les structures gouvernementales nationales,

**[l'absence de données ventilées par sexe et par âge dans de nombreux domaines et le recours insuffisant à des méthodes d'évaluation des progrès],** à quoi s'ajoutent le manque de pouvoir et l'insuffisance des liens avec la société civile. Les activités des mécanismes nationaux sont par ailleurs entravées par les problèmes de structure et de communication des organismes gouvernementaux.

## **H. Droits fondamentaux [des femmes]**

20. **Réalisations** : On a procédé à des réformes juridiques et éliminé des dispositions discriminatoires du droit civil et pénal et du droit relatif au statut personnel relatives au mariage et aux relations familiales et à toutes les formes de violence à l'égard des femmes ainsi qu'aux droits de propriété de ces dernières et à leurs droits politiques, professionnels et en matière d'emploi. **[De plus en plus de pays prennent des dispositions juridiques visant à interdire les pratiques discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle.]** Des mesures ont été adoptées pour que les femmes puissent de fait jouir de leurs droits fondamentaux grâce à la mise en place d'un environnement porteur, notamment à l'adoption de politiques, au renforcement des mécanismes d'exécution et de suivi, et au lancement de campagnes d'initiation et de sensibilisation au droit **[aux niveaux national et international/à tous les niveaux].**

Cent soixante-cinq pays ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou y ont adhéré et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes oeuvre en faveur de sa pleine application. L'Assemblée générale a adopté à sa cinquante-quatrième session un protocole facultatif se rapportant à la Convention **[qui permet aux femmes de présenter des réclamations au Comité pour violation des droits protégés par la Convention] [qui a été signé jusqu'à présent par 37 États.]**

Des progrès ont aussi été faits pour tenir compte des droits fondamentaux des femmes et introduire systématiquement une perspective sexospécifique dans les travaux des organismes des Nations Unies, y compris ceux du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme **[et de la Commission des droits de l'homme].** Les ONG de femmes ont contribué à faire prendre davantage conscience du fait que les droits des femmes sont des droits fondamentaux **[et à susciter un**

appui en faveur du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Statut de la Cour pénale internationale.]

21. **Obstacles :** [La discrimination fondée sur le sexe et toutes les formes de discrimination, en particulier celles découlant du] [le] racisme, [de] la discrimination raciale, [de] la xénophobie [et de l'intolérance], [le nettoyage ethnique, les conflits armés et l'occupation étrangère] continuent de compromettre la faculté des femmes d'exercer pleinement leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Bien qu'un certain nombre de pays aient ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'objectif de la ratification universelle de cette dernière en 2000 n'a pas été atteint. [De nombreuses réserves continuent d'être émises concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, certaines allant à l'encontre du but même qu'elle poursuit ou étant incompatibles avec les normes du droit international]. [La notion d'égalité entre les sexes est de plus en plus largement acceptée mais de nombreux pays n'appliquent pas encore intégralement les dispositions de la Convention. L'écart entre la législation en vigueur et son application concrète demeure. Les lois de nature discriminatoire et les comportements traditionnels et stéréotypés nocifs n'ont pas encore disparu et les codes civils et pénaux, les codes de la famille et les codes du travail n'ont pas encore pleinement intégré de perspective sexospécifique.]/[La notion d'égalité des sexes est de plus en plus largement acceptée mais de nombreux pays ont encore des difficultés à appliquer les dispositions de la Convention]/[L'écart entre la législation en vigueur et son application concrète demeure]/[La persistance de comportements traditionnels et stéréotypés explique en partie qu'] Il existe toujours des lois de nature discriminatoire et [que] les codes de la famille et les codes civils et pénaux [ainsi que les codes du travail] [ne tiennent toujours pas pleinement compte des sexospécificités] [n'ont pas encore pleinement intégré la perspective sexospécifique.]

[Dans certains pays, la discrimination sexuelle a même force de loi.] Des lacunes en matière de législation et de réglementation [persistent, perpétuant]/[ainsi que des carences dans l'application et le contrôle de

l'exécution des lois, perpétuent] l'inégalité et la discrimination de droit et de fait.

[Dans de nombreux pays,] Les femmes n'ont pas suffisamment accès au droit, faute [d'instruction,] de notions juridiques, [d'informations] et de ressources, et en raison du manque de sensibilité des responsables des services de répression et du système judiciaire [à l'égard de la dignité des femmes] [et de leur méconnaissance des droits fondamentaux des femmes] ainsi que de la discrimination dont elles font l'objet de leur part, de même que de la persistance de comportements traditionnels et stéréotypés [préjudiciables et nocifs].

[Les droits des femmes et des filles en matière de reproduction ne sont pas reconnus comme des droits fondamentaux, tels qu'énoncés au paragraphe 95 du Programme d'action de Beijing.] [Certaines femmes se voient encore empêchées de réaliser pleinement leur droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale, notamment pour ce qui est de la santé en matière de sexualité et de reproduction. Par ailleurs, il y a pour certaines femmes des obstacles qui les empêchent de jouir de leurs droits en matière de reproduction, et compromettent aussi certains droits fondamentaux énoncés au paragraphe 95 du Programme d'action.] [Certaines femmes continuent de se heurter à des obstacles en matière de justice ou de jouissance de leurs droits fondamentaux en raison de facteurs tels que leur race, leur âge, leur langue, leur origine ethnique, leur culture, leur religion, leur orientation sexuelle, leur invalidité, leur condition socioéconomique ou leur statut d'autochtone, de migrante, de personne déplacée, de réfugiée ou autre.]

## I. Les femmes et les médias

22. **Réalisations :** La création de réseaux de médias constitués de femmes aux niveaux local, national et international a contribué à la diffusion d'informations, à des échanges de vues et au soutien d'associations de femmes actives dans le domaine des médias au niveau mondial. Les progrès des techniques de l'information et de la communication, notamment d'Internet, ont amélioré les possibilités en matière de communication au service de la démarginalisation des femmes et des filles, ce qui a permis à un nombre croissant de femmes de contribuer à des échanges de connaissances, à des créations de réseaux et à des activités de commerce

électronique. Le nombre d'associations de femmes journalistes et de programmes menés sous leur égide s'est accru, ce qui a permis à un plus grand nombre d'entre elles d'y participer et de projeter des images plus positives des femmes dans les médias. L'adoption de directives professionnelles et de codes de conduite encourageant une représentation équitable des femmes et l'utilisation d'un langage non sexiste dans les programmes médiatiques ont permis de lutter contre les images défavorables qui sont données des femmes. (APPROUVÉ)

23. **Obstacles** : Les images défavorables et/ou dégradantes des femmes, les représentations stéréotypées et **[la pornographie] [la pornographie impliquant des enfants] [et autres matériaux obscènes]** se sont multipliés sous différentes formes à l'aide, dans certains cas, des nouvelles techniques de communication et **[les préjugés à l'encontre des femmes persistent dans les médias]/[certains professionnels des médias continuent de nourrir des préjugés à l'égard des femmes]. [La pauvreté, le manque d'accès et d'opportunités, l'analphabétisme, le manque de connaissances informatiques et les barrières linguistiques]** empêchent certaines femmes d'utiliser les technologies de l'information et de la communication, y compris Internet. L'accès à Internet et son développement sont limités, en particulier dans les pays en développement et pour les femmes.

## J. Les femmes et l'environnement

24. **Réalisations** : Un certain nombre de politiques et programmes nationaux en matière d'environnement ont pris en compte les sexospécificités. **[Compte tenu de l'interaction entre l'égalité des sexes, l'élimination de la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le développement durable]**, les gouvernements ont inclus des activités créatrices de revenus pour les femmes, ainsi qu'une formation à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement dans leurs stratégies de développement. Des projets visent à préserver et à utiliser les connaissances traditionnelles des femmes **[notamment les connaissances écologiques des femmes autochtones.]** aux fins de la gestion des ressources naturelles, et de la préservation de la biodiversité.

25. **Obstacles** : **[Le public n'est pas encore très conscient des risques liés à l'environnement qui touchent les femmes et des avantages que présente**

**la parité hommes-femmes pour la protection de l'environnement.] [L'accès restreint des femmes aux compétences, aux ressources et aux données techniques et le manque d'informations, en particulier dans les pays en développement [l'occupation étrangère], a [ont] ont empêché la prise de décisions écologiques, y compris au niveau international. La différenciation suivant le sexe de l'impact et des incidences des problèmes environnementaux n'a guère fait l'objet de travaux de recherche, de mesures, de stratégies centrées sur des objectifs précis, ni d'une grande prise de conscience de la part du public.] [Il faut, pour trouver de véritables solutions aux problèmes environnementaux, remédier à leurs causes profondes.]** Les politiques et programmes en matière d'environnement sont dénués de perspectives sexospécifiques et ne tiennent pas compte du rôle que jouent les femmes pour la viabilité de l'environnement et de leur concours à cet égard.

## K. La petite fille

26. **Réalisations** : Certains progrès ont été réalisés au niveau de l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, de l'enseignement secondaire et supérieur en faveur des filles, grâce à l'instauration de cadres scolaires tenant mieux compte des sexospécificités, à l'amélioration des infrastructures de l'enseignement, à l'augmentation des taux de scolarisation et à la baisse des taux d'abandon scolaire, **[à l'établissement de mécanismes d'aide aux adolescentes enceintes et aux mères adolescentes, aux femmes enceintes et aux mères]** au développement des possibilités en matière d'enseignement de type non scolaire et à l'orientation d'un plus grand nombre de filles vers les études scientifiques et techniques. La santé des filles **[, notamment l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction des adolescentes]** a bénéficié d'une plus grande attention. Un nombre croissant de pays ont introduit des lois visant à interdire la mutilation génitale des fillettes et à imposer de plus lourdes peines aux personnes impliquées dans des sévices sexuels, le trafic et toutes les formes d'exploitation des fillettes, y compris à des fins commerciales. L'une des récentes réalisations a été l'adoption, par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session des Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui concernent respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la

prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

27. **Obstacles :** [Des attitudes discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, des rôles stéréotypés et la méconnaissance de la situation spécifique des petites filles, le travail des enfants, y compris le travail domestique, la persistance de la pauvreté et le manque d'argent, qui empêchent souvent les filles de poursuivre ou d'achever leurs études et leur formation, ont concouru à les priver de perspectives et de la possibilité d'avoir confiance en elles et de devenir autonomes et indépendantes.]

[Dans de nombreux/certains pays,] la persistance de la pauvreté, [les pires formes du] le travail des enfants et la méconnaissance de la situation spécifique des petites filles, des charges domestiques [le manque d'argent], qui empêchent souvent les filles de poursuivre [ou d'achever] leurs études [et leur formation, ce qui concourt] [ont concouru] à les priver de la possibilité [d'acquérir le sens de leur dignité et les aptitudes à la vie quotidienne qui leur permettront de] de devenir [des adultes] autonomes et indépendantes. [L'absence d'un soutien adéquat de la part des parents, ainsi que] [Les pratiques traditionnelles dangereuses, notamment le mariage précoce et forcé, l'exploitation et la violence sexuelles, entraînent souvent des grossesses non désirées et/ou une contamination par le VIH/sida, qui peuvent entraîner à leur tour l'expulsion de l'école et des instituts de formation professionnelle.] Les programmes ont été entravés par [la pénurie de] [l'insuffisance des allocations de] ressources financières et humaines. Peu d'instances nationales ont été chargées de mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur [de la promotion] des petites filles et [, d'autre part,] la coordination entre les organismes responsables laissait à désirer. [À la sensibilité accrue aux besoins des adolescentes, s'agissant de leur santé en matière de sexualité et de reproduction, ne correspondent pas encore des informations et des prestations de services suffisantes.] [Les avancées réalisées dans la protection juridique des petites filles sont contrebalancées par une augmentation des sévices sexuels qui leur sont infligés et de leur exploitation sexuelle par des hommes qui espèrent ainsi, à tort, éviter d'être contaminés par le VIH/sida. Les adolescentes continuent [d'avoir une instruction insuffisante et de manquer des services de nature à leur permettre d'assumer leur sexualité de manière positive et res-

ponsable, compte tenu des droits de l'enfant à l'information, à une vie privée, à la confidentialité, au respect et au consentement donné en connaissance de cause, ainsi que des responsabilités, des droits et des devoirs des parents et tuteurs de fournir à l'enfant, conformément à la législation en vigueur et à l'évolution de ses capacités, des conseils et un encadrement appropriés pour l'exercice des droits que leur reconnaît la Convention relative aux droits de l'enfant.] [d'avoir un accès insuffisant à l'information disponible en matière d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction, à l'éducation et aux services nécessaires pour prévenir, entre autres, les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles.]